

Communiqué de presse

Damien Piller est incapable de justifier les CHF 1,7 millions facturés à Migros Neuchâtel-Fribourg

Marin-Epagnier, le 22 octobre 2019 ... Des montants totalisant près de CHF 1,7 millions ont été versés par la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg (MNF) à des sociétés contrôlées par Damien Piller, président de l'Administration MNF, dans le cadre de deux projets de construction de la coopérative.

Des enquêtes approfondies avaient déjà abouti à deux rapports d'expertise précédents. L'organe central de Migros, la Fédération des coopératives Migros, avait confié la première enquête à un avocat spécialisé dans ce type d'investigations, Me Mark Livschitz. Par la suite, la Direction de Migros Neuchâtel-Fribourg a mandaté la société d'audit KPMG pour mener une deuxième enquête. Les deux rapports sont parvenus à la même conclusion : Migros n'a reçu aucune contreprestation pour les paiements aux sociétés de Damien Piller. Ces faits ont amené la Fédération des coopératives Migros et la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg à déposer séparément plainte pénale contre Damien Piller et inconnus, notamment pour gestion déloyale.

Damien Piller et l'Administration MNF ont commandité un troisième rapport auprès d'un avocat genevois, Alan Hughes. **Or, même ce troisième rapport confirme qu'aucune contreprestation équivalente ne peut être identifiée pour les CHF 1,7 millions. Le communiqué de presse de l'Administration MNF du 11 octobre 2019 tait ce point décisif, ce qui est révélateur.**

Tout comme les deux rapports précédents, ce nouveau rapport souligne que pour tenter de justifier ces paiements, Damien Piller continue de fournir des explications changeantes, contradictoires et qui se sont avérées fausses au fil des investigations. Par ailleurs, Damien Piller refuse de divulguer la documentation comptable de ses propres sociétés. S'il existait des contreprestations, Damien Piller et ses sociétés seraient en mesure de les identifier et de les prouver. Or tel n'est pas le cas.

Ce dernier rapport invoqué par Damien Piller démontre qu'il se trouvait en situation de conflit d'intérêts manifeste dans le cadre des deux projets de construction concernés. De même, le rapport confirme des «anomalies» et des procédures «inhabituelles» appliquées dans les deux projets.

Damien Piller n'est donc pas innocenté. Même son propre rapport confirme cette constatation.

Les affirmations contraires de l'Administration MNF lors de la conférence de presse du 27 août et dans son communiqué de presse du 11 octobre 2019 sont incompatibles avec le rapport Hughes.

En dépit des graves soupçons confirmés par ces trois rapports, les membres de l'Administration MNF persistent à soutenir leur Président. Le vice-président Philippe Menoud ainsi que les autres membres Marcelle Junod et Jean-Paul Eltschinger ne sont plus en mesure de faire preuve de l'indépendance nécessaire à leur fonction.

À la suite d'un vote de défiance du Comité coopératif de Migros Neuchâtel-Fribourg ainsi que d'appels répétés à la démission lancés par l'ensemble de la communauté Migros, une seule personne – Elena Wildi-Ballabio – a démissionné de l'Administration MNF à ce jour. Le Comité coopératif MNF a donc décidé de soumettre la question de la révocation immédiate de tous les membres de l'Administration MNF à l'ensemble des coopérateurs, par le biais d'une votation générale extraordinaire. L'invitation à voter ainsi

que toutes les communications officielles relatives à la votation se feront par le biais de l'organe officiel de Migros, le Migros Magazine.

« Il est regrettable d'en arriver là à cause des agissements d'une seule personne, mais nous sommes prêts à aller de l'avant pour que MNF puisse retrouver une saine gouvernance », déclare Daniel Bena, président du Comité coopératif. « Le Comité coopératif et la Direction MNF exigent unanimement la démission des membres de l'Administration, mais ces derniers s'accrochent à leurs sièges », ajoute-t-il.

Pour de plus amples renseignements :

Contact médias pour la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg : Secrétariat du Comité coopératif, media@gmnefr.migros.ch; tél : 058 574 83 36

Contact médias pour la Fédération des coopératives Migros : media@mgb.ch; tél : 058 570 38 38